

Modalités pratiques relatives à la reprise de la cotation

La reprise des transactions à la Bourse de Tunis à compter du lundi 31 janvier 2011 se fera selon les règles de fonctionnement suivantes :

1- l'horaire de cotation

Marché	Mode de Cotation/ Groupe	Horaires de négociation				Seuils		
		Pré-ouverture	Négociation	Fixing de clôture	Négociation au dernier cours	Seuils statiques	En cas de réservation	Maximum
Marché Principal	Continu/ G11	08h30	09h30 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%	4,5%	6,09%
	Fixing/ G12	08h30	10h00 / 11h30	-	11h30 - 11h35			
Marché Alternatif	Continu /G51	08h30	09h30 -12h00	12h05	12h05 - 12h10	3%	4,5%	6,09%
Marché obligataire	Continu /G21	08h30	09h30 -12h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
Marché des FCC	Continu /G71	08h30	09h30 -12h00	-	-	3%	4,5%	4,5%
Hors-Cote	Fixing /G13	08h30	10h00 / 11h30	-	-	3%	4,5%	6,09%
Lignes secondaires sur le NSC	Fixing /G32 & G33	08h30	11h45	-	-	**	-	**

** Marge de fluctuation des lignes secondaires :

– Pour les droits d'attribution, les seuils de 15% sont appliqués uniquement pour leur 1ère année de cotation (date de détachement du droit + 365 jours). Les seuils sont libres pour les droits d'attribution à partir de l'expiration de la 1ère année.

– Les seuils sont libres pour les droits de souscription durant la période de leur négociation.

Pour les actions nouvelles non encore assimilées, les seuils autorisés pour chaque ligne de cotation suivent la ligne principale.

- 2- **Ordres saisis** : Seuls les ordres à l'intérieur des seuils autorisés (le seuil haut et le seuil bas) sont acceptés par le système de cotation.
- 3- **Validité des ordres saisis** : Les ordres saisis sont de validité « jour »
- 4- Les transactions de bloc ne sont pas acceptées.

Les règles de fonctionnement exceptionnelles énumérées aux points 2, 3 et 4 seront examinées quotidiennement par la Bourse en concertation avec les acteurs du marché. Le changement dans l'application de ces règles fera l'objet d'un avis qui sera publié par la Bourse.